

OPALEXE et Nomenclature 2024

Ma chère consœur, mon cher confrère,
Monsieur Pascal GAUTHIER, Président de la Commission dématérialisation du CNCEJ, vous a adressé dernièrement un courriel relatif à la nouvelle nomenclature 2024 et concernant la mise à jour de vos spécialités dans le profil OPALEXE de l'expert.
A la suite de cet envoi, le secrétariat du Conseil National a reçu et reçoit encore de nombreux appels d'experts cherchant à faire cette mise à jour, bien qu'ils n'utilisent pas OPALEXE et qu'ils ne soient pas inscrits sur la plateforme.
Il convient donc de préciser que cette mise à jour importante des spécialités expertales dans le profil OPALEXE ne concerne que les experts en possession d'une carte d'expert et d'un compte OPALEXE utilisés pour leurs échanges dématérialisés en expertise civile ou administrative.
Pour la mise à jour de vos spécialités dans l'annuaire national des experts, qui concernera, elle, tous les experts, une procédure est en cours de mise en place et vous sera indiquée dans les prochains jours.
En tout état de cause, il convient d'attendre d'avoir la confirmation officielle par la Cour de vos nouvelles spécialités avant toute opération de mise-à-jour.
Je vous souhaite d'excellentes fin d'année et une année 2024 encore meilleure.
Pierre MALICET
Vice-président en charge du numérique

Sérieusement encadrée notamment par le titre XXI du livre premier du code de procédure civile (articles 748-1 à 748-6), la totalité des échanges d'informations utiles à la gestion des procédures d'expertise civile dans le cadre de l'expertise judiciaire peuvent être désormais dématérialisés.

Le système OPALEXE est une plateforme permettant de dématérialiser l'expertise judiciaire. Pour avoir accès au système il faut deux choses :

pouvoir accéder à internet

La carte permet d'accéder au système par le moyen d'une carte électronique d'identification, d'un certificat ou d'une clef

Pour utiliser la plateforme, l'expert doit s'authentifier sur le système de manière forte. Pour cela il doit posséder un certificat numérique. Si vous appartenez à une Compagnie d'Experts, la société OODRIVE (à travers CertEurope) vous délivre une carte vous permettant d'accéder à OPALEXE, moyennant le prix de 159 € HT pour 3 ans. Si vous n'êtes pas adhérent à une Compagnie vous recevrez une clé USB comportant un certificat numérique, moyennant un coût de 300 € HT pour 3 ans. La procédure de commande de la carte est la suivante :

Il faut se connecter sur le site de la [CNCEJ](https://www.cncej.fr) ou directement à l'adresse suivante : www.carte-expert.fr ou lien direct : <https://portail-pki.certeurope.fr/ws/EXPERTS>

Il faut créer un compte

Une fois payé le certificat il faut télécharger le dossier numérique.

Si vous commandez la carte vous devez renvoyer une feuille au président de la Compagnie accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité. Vous pouvez le faire par voie numérique : secretariat@experts-des-savoie.org

Si vous commandez la clé USB, la clé vous sera remise en main propre.

A réception du dossier complet, le délai d'obtention de la carte expert est de 7 à 15 jours

Les titulaires de la carte expert en cours de validité, ont également la possibilité de commander une clé de secours pour accéder à leur compte. La clé de secours prend la forme d'une clé USB, est valable 36 mois et a un coût de 127 € HT. Vous devrez commander ce certificat USB distinctement de celle de votre commande de certificat « Carte d'expert », précision faite qu'il vous sera demandé de renseigner et de renvoyer un nouveau dossier complet (exigence stricte de l'autorité de certification). Enfin, vous ne pouvez prétendre que l'accès à la clé de secours par certificat/Expert.

Au centre du système il y a **l'expert** qui va pouvoir mener son expertise comme il en a l'habitude. Mais en utilisant OPALEXE il va dématérialiser tous les échanges habituels avec les parties. Tous les échanges (essentiellement des fichiers pdf) : courriers, pièces, dires, pré rapport, rapport d'expertise sont tous horodatés et non modifiables. Ce mode de fonctionnement assure tout au long du processus le respect du contradictoire. Comme dans une expertise "normale" tous les acteurs sont présents et ont accès à la plateforme en se connectant : <https://www.opalexe.fr>.

Les parties

Les avocats

Utilisation d'OPALEXE

Pour télécharger le manuel d'utilisation Opalexe mis à jour le 03/10/2017, il suffit de cliquer sur le lien suivant :

[Manuel d'utilisation d'Opalexe version 2017](#)

La compagnie de Grenoble sur son site a fait d'excellents [tutoriels vidéos >](#)

Qui a droit à quoi ? et quand ? Voici la [matrice des droits >](#)

Actualités OPALEXE

Les Certificats Certeurope dit P12 jusqu'alors utilisés pour l'accès des parties à leur dossier ont été remplacés par un certificat dit Keyclock avec double authentification (par mail).

Pour les experts rien ne change dans la méthode d'inscription et d'envoi des certificats aux parties.

Pour les parties, chaque accès nécessite de renseigner l'authentification par un code transmis par Opalexe et par un mail.

Un réglage peut être nécessaire sur votre application de filtrage de mail.

Notez toutefois que les 2 certificats cohabitent un certain temps, les P12 restent valables en cliquant sur le profil « certificat sur support physique » comme illustré ci-dessous, à gauche de la fenêtre mais il est préférable de ne pas faire perdurer cela au-delà d'un certain temps, la limite est fixée au 31 décembre 2024. Passé cette date, ils ne permettront plus l'accès aux dossiers pour les parties.

Je suis un bloc de texte, cliquez sur le bouton "éditer" pour me modifier. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.